



Le 20 décembre 2006

Votre réf. /Your ref.

Monsieur Pierre-Paul Dupré
Marina de Saurel inc.
155, chemin Sainte-Anne
Sorel-Tracy (Québec) J3P 1J6

Notre réf./Our ref.
9520-002-35-115

Objet : Dragage d'entretien, maintenir profondeur sécuritaire, marina de Saurel
Aménagements fauniques

Monsieur,

Nous avons effectué une analyse préliminaire du projet mentionné en rubrique en vertu des dispositions sur la protection de l'habitat du poisson de la Loi sur les pêches (LP).

Selon notre compréhension, la réalisation des aménagements fauniques, associés au projet de dragage des parcs nautiques de la marina de Saurel inc., consiste en :

- La création de deux îlots avec les déblais de dragage des deux parcs nautiques ;
- La construction d'un seuil et d'un bassin de rétention ;
- L'aménagement d'un herbier aquatique.

Telle que présentée dans le document suivant :

- Procéan. Décembre 2006. Marina de Saurel inc. Programme décennal de dragage à la marina de Saurel - Caractérisation de l'habitat du poisson. Rapport déposé à Pêches et Océans Canada. 20 pages + annexes.

Lors de notre analyse, nous avons constaté que le milieu n'a pas été caractérisé comme demandé dans notre correspondance en date du 30 août dernier. Notre analyse a donc été basée sur les données contenues dans la base de données du MPO (SIGHAP) à laquelle nous avons incorporé les informations sur les poissons fréquentant le secteur des îlots proposés.

Le gain en productivité pour l'habitat du poisson des aménagements proposés n'a pas été démontré. Au contraire, suite à notre analyse, nous avons conclu que le projet global, qui aurait lieu dans une des dernières plaines d'inondation non modifiée par des activités anthropiques dans le secteur de Sorel, présenterait un bilan négatif pour l'habitat du poisson (voir tableau présenté en pièce jointe). En effet, les îlots et la digue du bassin de rétention, tel que proposé, causerait une destruction et une détérioration d'un habitat du poisson, notamment d'un herbier aquatique, qui constitue, entre autres, une aire d'alimentation pour plusieurs espèces de poisson à caractère sportif et commercial comme

la perchaude, l'achigan à grande bouche et le grand brochet, pour ne nommer que celles-là. De plus, on retrouve dans ce secteur des espèces à statut précaire, soit l'esturgeon jaune, le mené d'herbe et le chevalier cuivré, qui sont susceptibles d'utiliser l'habitat actuel, ce qui nécessite une attention particulière.

Conséquemment, le projet de création des îlots et de la digue doit être considéré comme du confinement de sédiments en milieu aquatique, ce qui ne peut être accepté tel que proposé.

Lorsqu'une destruction, une détérioration, ou une perturbation de l'habitat du poisson est anticipée pour la réalisation d'un projet, la Politique de gestion de l'habitat du poisson (MPO, 1986) encourage l'examen de solutions de rechange et de modifications au projet proposé afin d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'habitat du poisson.

En ce sens, pour le dragage de la marina de Saurel inc., nous vous demandons de reconsidérer la mise en dépôt terrestre des sédiments de dragage. Cette alternative permettrait d'éliminer en grande partie les empiétements dans l'habitat du poisson tout en obtenant la profondeur nécessaire pour assurer une navigation sécuritaire dans les deux clubs nautiques. Afin d'améliorer la gestion des déblais de dragage, nous vous suggérons de répartir, par exemple sur deux ans, le dragage des deux parcs nautiques. Ceci permettrait de gérer une plus petite quantité de sédiments en milieu terrestre à chaque dragage et permettrait d'augmenter graduellement la superficie utilisable des marinas.

Le MPO s'attend donc à recevoir une modification du projet concernant le mode de disposition des sédiments de dragage.

Si vous avez des questions au sujet de la présente ou si des changements ont été apportés aux travaux proposés, n'hésitez pas à communiquer directement avec nous en vous adressant au soussigné.

Veillez agréer, Monsieur Dupré, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Daniel Hardy
Chef, Protection de l'habitat du poisson
Gestion de l'habitat du poisson

P.j. Description des pertes et des gains

C.c. M. Robert Demers, Procean environnement inc.
M. François Boulanger, ACÉE

Tableau 1. Description des gains et des pertes d'habitat du poisson engendrés par les activités du projet de dragage et de mise en dépôt des sédiments de la marina de Saurel.

Activités	Description	Destruction (m ²)	Détérioration (m ²)	Perturbation (m ²)	Gains (m ²)	Non comptabilisé (m ²)
Dragage parc nautique fédéral	<ul style="list-style-type: none"> Aire perturbée par la navigation avec pêche au doré en dehors de la saison de navigation. 		?			
Dragage parc nautique de Sorel	<ul style="list-style-type: none"> Aire perturbée par la navigation avec présence possible d'un herbier et pêche au doré en dehors de la saison de navigation. 		?(surface de l'herbier)			
Construction de l'îlot 1	<ul style="list-style-type: none"> Herbier aquatique et plaine d'inondation devant un milieu terrestre (superficie au-dessus du 0 des cartes). Herbier aquatique et plaine d'inondation devant un substrat rocheux immergé (superficie sous le 0 des cartes). 	4000	2130			
Construction de l'îlot 2	<ul style="list-style-type: none"> Herbier aquatique et plaine d'inondation devant un milieu terrestre (superficie au-dessus du 0 des cartes). Herbier aquatique et plaine d'inondation devant un substrat rocheux immergé (superficie sous le 0 des cartes). 	3000	1780			
Construction du seuil	<ul style="list-style-type: none"> Herbier aquatique et plaine d'inondation devant un milieu terrestre (superficie au dessus du 0 des cartes) Herbier aquatique et plaine d'inondation devant un substrat rocheux immergé (superficie sous le 0 des cartes). 	650	1950			
Bassin de rétention	<ul style="list-style-type: none"> Herbier aquatique et plaine d'inondation demeurant submergés pour un mois de plus par an. Poisson captif et/ou mort par mauvaises conditions pour assurer sa survie. Gestion risquée. 	Libre passage du poisson ?	Qualité de l'eau ? Libre passage du poisson ?	Qualité de l'eau ? Libre passage du poisson ?	3430 (41 125 m ² / 12 mois) * note 1	
Aménagement d'un herbier	<ul style="list-style-type: none"> Herbier aquatique aménagé sur un herbier aquatique existant. 			Gain en productivité non démontré ?		4550
Total		7650	5860 + herbier		3430	4550
Total de la perte (destruction et détérioration)		13 510 m² + herbier				

* Note 1 : Ce calcul se base sur l'hypothèse que les conditions demeureront propices au poisson dans le bassin pendant une période de 4 semaines d'étiage annuel.